SYNTHESE DE PRESSE

Du 12 au 16 mai 2014

Actualité de Neuflize OBC

Interview de M. Philippe Vayssettes, président du directoire de Neuflize OBC

Dans une interview accordée à *LuxeRevue.com*, Philippe Vayssettes, le président du directoire de la banque Neuflize OBC, est notamment invité à exposer sa conception du métier de banquier privé, ainsi qu'à préciser quelle est la spécificité de Neuflize OBC par rapport à ses concurrentes : *« Nous sommes une banque privée* « par destination », *car nous nous adressons uniquement à des individus, des membres d'une famille, des entrepreneurs. En revanche, à la différence des* « pure player » *du secteur, qui ne font grosso modo que de la banque d'affaires et de la gestion d'actifs, nous nous occupons à 360 degrés de l'ensemble ses problématiques de ces individus, aussi bien sur le plan professionnel que privé. »* Neuflize OBC défend ainsi une *« vision assez large du métier »*, avec ses banquiers jouant *« le rôle de chefs d'orchestre »*.

C'est une telle conception qui a poussé Neuflize OBC à développer une activité de family office. Ce service existait déjà, auparavant, chez Neuflize OBC, mais, dernièrement, il a été *« structuré, dans un cadre régulé »*.

Autre grande spécificité de la banque Neuflize OBC : le fait qu'elle est reconnue aujourd'hui comme « la banque du cinéma ». A l'occasion de l'ouverture du Festival de Cannes, M. Vayssettes rappelle ainsi que Neuflize OBC, qui *« est présente dans au moins 70% des films français qui sortent »*, a lancé le premier fonds de private equity dans le secteur du cinéma, baptisé « Neuflize OBC Cinéma ». *« Ce fonds a levé 25 millions d'euros, avec un objectif de rendement supérieur à 12% et des exigences au niveau de la prise de risques*, rappelle M. Vayssettes. *Les productions dans lesquelles investissent ses gestionnaires limitent par exemple les cachets. Ce fonds apporte une originalité et crée une certaine forme de maïeutique chez les investisseurs comme chez les professionnels du cinéma, balayant l'idée d'une fatalité selon laquelle le cinéma ne rapporte pas d'argent. Et, en plus, il y a le côté glamour de l'investissement. » (LuxeRevue, 14/05)*

Le Festival de Cannes est aussi le premier marché mondial du 7ème Art

Derrière les stars et les paillettes, le Festival de Cannes, c'est aussi le plus grand marché mondial du 7ème Art, un lieu rassemblant producteurs, distributeurs, sans oublier quelques banquiers. Ainsi, l'établissement de crédit Cofiloisirs, dont les deux grands actionnaires sont Neuflize OBC et la BNP, s'est entièrement spécialisé dans le cinéma. Il fournit aux producteurs des avances de trésorerie, les aidant ainsi à monter leur projet. En effet, alors que les financeurs (chaînes de télévision, distributeurs etc..) interviennent en général au moment de la livraison du film, Cofiloisirs propose ses services en amont, au stade du scénario ou avant le tournage. Par ailleurs, le producteur Alain Goldman vient de lancer, avec la grande société de gestion OTC Asset Management, un fonds permettant à des particuliers d'investir dans le cinéma, avec avantage fiscal à la clé. Il s'agit là d'une *« première »*, souligne le producteur. *(AFP, 11/05, Le Télégramme, 12/05)*

« Petit mode d'emploi pour les repentis fiscaux »

Le Monde.fr propose un *« petit mode d'emploi pour les repentis fiscaux »*. En effet, comme l'explique Fabien Vatinel, responsable de l'ingénierie patrimoine chez Neuflize OBC, *« entre les banques suisses, qui menacent de fermer les comptes des non-résidents s'ils ne les ont pas déclarés chez eux et l'échange automatique des données fiscales entre les pays, les particuliers ont bien compris qu'ils n'avaient plus d'échappatoire possible »*. Risquant même *« des poursuites pénales, ils régularisent en masse »*. En outre, plus cette régularisation est faite tôt, moins la facture est lourde. Les contribuables qui souhaitent ainsi régulariser leur situation doivent contacter la cellule de régularisation de Bercy. *« Le contribuable doit envoyer un courrier avec la référence du ou des comptes, une déclaration d'origine des fonds, une indication des sommes et des revenus générés, le tout accompagné d'une déclaration de sincérité »*, indique M. Vatinel. L'ensemble de la procédure est assez complexe, et il est recommandé de prendre un avocat. *(Le Monde.fr, 12/05, Le Monde, 14/05)*

Table ronde sur le « family office »

Encore peu connu en France, le métier de « family office » est en train de se structurer, grâce notamment aux actions menées en ce sens par l'Affo, l'Association française du family office. Une table ronde organisée par *L'Agefi Actifs* entre François Mollat du Jourdin, secrétaire général de l'Affo, family officer, MJ & Cie, Jérôme Barré, avocat associé, Franklin, et Jean-Bernard Dudouit, family officer, Financière Margot, permet de mieux comprendre en quoi consiste cette activité.

Tout d'abord, M. Mollat du Jourdin explique que le family office doit être distingué de la gestion privée : *« A fur et à mesure que le métier se précise, il y a une prise de conscience, des professionnels comme de la clientèle potentielle, qu'existe une offre répondant à des besoins distincts de la gestion privée »,* une offre qui s'enracine *« dans un environnement sensible aux enjeux de l'entreprise familiale et de l'entrepreneuriat, principaux moteurs de la création de richesse »*. Ainsi, le family office *« s'adresse en premier lieu à des familles dont la fortune est essentiellement issue de l'entreprise »*. D'où l'idée d'un *« lien étroit entre entreprise, fortune et family office »*, ce à quoi tient beaucoup l'Affo.

Ces éléments de définition étant posés, Jérôme Barré ajoute que deux notions sont essentielles pour caractériser encore plus finement l'offre de family office : l'accompagnement et la consolidation : *« Il n'est pas rare qu'un individu dispose d'avoirs dans plusieurs établissements bancaires, mais* « sans consolidation ». *Le family office permet de réaliser cette consolidation de manière verticale et horizontale. Le but est de connaître précisément ces avoirs, les risques sur ces avoirs, ce qu'ils deviendront, le cas échéant. »*

Soucieuse de donner corps à ce métier encore émergent, l'Affo, forte d'une centaine de membres, mène différentes actions : une étude a été menée sur le métier et ses pratiques, en collaboration avec Deloitte, des livres blancs sont publiés régulièrement, des réunions thématiques mensuelles sont organisées. Il existe en outre un Charte de l'Affo précisant ces pratiques.

Enfin, s'agissant de la profitabilité de ce métier, François Mollat du Jourdin souligne que c'est là une thématique sur laquelle **Neuflize OBC** a beaucoup travaillé : *« C'est un métier de conseil et d'accompagnement. Et ce ne peut donc être le* « Graal » *pour les banques privées, dont les revenus proviennent de la gestion d'actifs et du crédit. Preuve en est, peu*

s'y essaient et certains en reviennent ! Même si d'autres se lancent, comme Neuflize, qui, je crois, a beaucoup travaillé sur le sujet. » (L'Agefi Actifs, 16/05)

En bref…

Sicav et FCP – *L'Agefi* présente *« le palmarès des sicav et FCP sur 1,3 et 5 ans »*. Dans la catégorie « Obligations long terme », l'obligation « Neuflize Obli Flexible », proposée par Neuflize OBC Investissements, est classée deuxième sur dix, derrière « R Euro Crédit », de Rotschild Et Cie Gestion, et devant Amundi Oblig 5-7 Euro P, d'Amundi. Les performances de « Neuflize Obli Flexible » sont les suivantes : sur un an, + 6,85% ; sur trois ans, +20,65% ; et, enfin, sur 5 ans, +30,42%. *(L'Agefi, 10/05)*

« Plus de trois siècles d'histoire bancaire » – La Société Générale a fêté le 4 mai dernier ses 150 ans. *« C'est, avec OBC-Neuflize, la plus vieille banque française ayant gardé son nom et sa configuration juridique »*, souligne d'emblée *Le Monde éco&entreprise (*avant de rappeler, dans un encadré faisant le point sur *« plus de trois siècles d'histoire bancaire »*, que la banque Neuflize a été créée en 1667 à Paris). A l'occasion de ces 150 ans, le journal brosse le portrait d'une personnalité peu connue ayant pourtant marqué l'histoire de « La Générale » : Louis Dorizon, qui, entré en 1874 comme groom et coursier, a gravi tous les échelons de la banque, jusqu'à en devenir le directeur en 1896. M. Dorizon, qui est resté à la tête de « La Générale » jusqu'en mars 2013, a façonné une modèle durable de banque de dépôt à la française. Dans sa rubrique « Archives », le journal publie des extraits d'un article, qui, paru dans ses propres colonnes le 16 juin 1987, précisait ce qu'a représenté le grand mouvement de rénovation financière intervenu au début du Second Empire. (*Le Monde éco&entreprise, 10/05*)

Neuflize OBC engagée dans la lutte contre le changement climatique – *Forêt Entreprise* montre comment se construisent, entre entreprises et forestiers, des partenariats innovants permettant de soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre le changement climatique. Le bimestriel détaille ainsi le partenariat entre Neuflize OBC et l'AGSLF du Bas Dauphiné. En effet, la banque a accepté, par l'intermédiaire de sa commission bilan carbone, composée de membres de son personnel, d'accompagner financièrement une expérience de séquestration de 80 tonnes de CO2/ha sur 50 ans. *(Forêt Entreprise, 01/05)*

Sophie Breuil citée parmi les « cent leaders de la finance » – *Décideurs – Stratégie, Finance et Droit* propose un dossier sur les *« cent leaders de la finance »*. Dans le secteur de la banque privée, Sophie Breuil, directeur central, direction du pôle conseil, Neuflize OBC, figure parmi les étoiles montantes (« rising stars). En effet, le journal souligne que *« l'année 2014 a commencé sous de bons auspices pour Neuflize OBC, avec la création d'un nouvel organe réunissant les différents services de conseil patrimonial et entrepreneurial »*, plac » sous la direction de Sophie Breuil, *« avec pour objectif de décloisonner les services professionnels et personnels, afin de répondre à une demande importante de la clientèle haut de gamme »*. *(Décideurs – Stratégie, Finance et Droit, 01/03)*

Fabien Vatinel sur le marché de la voiture de collection – Le marché de la voiture de collection, qui représente 27,7 milliards d'euros, est en plein développement. L'association Matching

Numbers, qui a organisé le 13 mai dernier un rendez-vous business sur ce thème, rappelle qu'entre 2009 et 2014 le prix des modèles très haut de gamme a été multiplié par 2,75, celui des Ferrari par 1,8 et celui des produits classiques par 1,12. L'explication de ce phénomène, qui s'apparente presque à une bulle spéculative, est notamment fiscale. Ainsi, la voiture de collection tend à devenir *« un actif patrimonial à part entière »*, explique Fabien Vatinel, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Neuflize OBC. C'est même, poursuit-il, *« un gage qui peut servir de garantie lors d'un achat immobilier »*. *(L'Argus de l'automobile, 14/05)*